



Rielle Lévesque, en compagnie de Manuela Parisotto et Nancy Leggett-Bachand, étudiantes en PRD.



Clinique de médiation

Récemment ajoutée au catalogue de la Faculté en matière de services juridiques destinés à la population, la Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke, établie au Campus de Longueuil, a pour objectif de favoriser l'accès à la justice en mettant à la disposition des citoyens un mode de règlement des différends complémentaire au procès : la médiation.

Comme l'expliquent la professeure **Véronique Fraser** (LL.B. 2007, J.D. 2007), directrice de la clinique, et **Rielle Lévesque**, agente et personne-ressource, la médiation est un processus volontaire et flexible qui se déroule dans un cadre privé et confidentiel. « Les médiateurs aident les personnes en conflit à dialoguer, à clarifier leurs points de vue, à cerner leurs différends, à identifier leurs besoins et leurs intérêts, à explorer des solutions et à parvenir, s'il y a lieu, à une entente mutuellement satisfaisante. »

Elles ajoutent que le législateur prévoit, à l'article 1 du nouveau *Code de procédure civile* entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, l'obligation pour les parties de considérer le recours aux modes privés de règlement de leur différend avant de s'adresser aux tribunaux. « Ces modes incluent notamment la négociation entre les parties, la médiation et l'arbitrage. Par le biais de cet article, le législateur indique que le procès n'est plus le mode de règlement par défaut : ce sont plutôt les modes extrajudiciaires, comme la médiation, qui le deviennent formellement. »

La Clinique de médiation facilite donc la mise en œuvre de l'article 1 en mettant à la disposition

La Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke est la seule clinique au Québec qui offre des services de médiation dispensés par des étudiants détenteurs d'une formation en médiation.

des citoyens le recours gratuit à une médiation dispensée par des médiateurs compétents. « Les services sont offerts par des étudiants aux programmes de 2^e cycle en prévention et règlement des différends de la Faculté qui ont complété un minimum de 18 crédits universitaires (représentant 270 heures de formation de 2^e cycle), précisent Véronique Fraser et Rielle Lévesque. Ils se qualifient pour devenir médiateurs accrédités par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (l'IMAQ), le principal regroupement multidisciplinaire et centre d'accréditation de médiateurs et d'arbitres au Québec. Les étudiants médiateurs sont issus d'une variété de domaines, incluant le droit, le génie, la gestion, les ressources humaines, la sociologie et la psychologie. »

Concrètement, la Clinique de médiation s'intègre dans le cadre du cours optionnel PRD 739 – *Pratique de la médiation*, offert dans le cadre des programmes de prévention et règlement des différends. Les étudiants inscrits doivent participer à un minimum de 25 heures de pratique en médiation, sous la supervision de Ginette Despars, chargée de cours et médiatrice d'expérience. Ce stage permet aux étudiants d'avoir une expérience similaire à la pratique de médiateur en cabinet privé, puisqu'ils s'occupent de la gestion des dossiers

de médiation du début à la fin. Ils sont chargés de rencontrer les parties individuellement pour tenir des séances de préparation et de prémédiation, d'expliquer aux parties le processus de médiation, de faire signer aux parties une entente de confidentialité, de mener la séance de médiation et de superviser la rédaction de l'entente, s'il y a lieu.

La Clinique de médiation destine ses services à tous les citoyens. Elle a formé des ententes de collaboration à titre gratuit avec des organisations publiques et privées pour résoudre les conflits entre leurs membres ou leurs employés. Elle comporte actuellement des partenariats avec le Service correctionnel du Canada, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain, le Centre de justice de proximité de la Montérégie, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie, la clinique juridique de l'Université McGill, la clinique juridique du Y des femmes, ainsi que la Clinique de médiation de l'Université de Montréal. Tout citoyen ou membre de la communauté universitaire peut également communiquer directement avec la Clinique de médiation pour faire appel à l'expertise de ses médiateurs.